

**ARRETE DAJI/2016/Signature/N°033
portant délégation de signature du
Président d'Aix-Marseille Université**

à

**Monsieur Philippe PANNIER
Professeur des universités**

Le Président d'Aix-Marseille Université

- Vu le Code de l'Éducation,
- Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 05 janvier 2016 portant élection de Monsieur Yvon BERLAND à la Présidence d'Aix-Marseille Université

ARRETE

Article 1

Délégation est donnée à **Monsieur Philippe PANNIER (PR)**, à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université pour les affaires concernant le CNFM PACA, les actes qui suivent.

**Chapitre I
Affaires financières**

Article 2

Monsieur Philippe PANNIER (PR) du CNFM PACA, reçoit délégation pour signer les actes relatifs à l'exécution budgétaire de l'UB CNFM de la structure financière de l'établissement, incluant les ordres de mission lorsque la prise en charge financière des frais afférents est supportée sur le budget du CNFM PACA.

**Chapitre II
Gestion des moyens**

Article 3

La délégation de signature en matière de gestion des moyens porte sur les actes suivants :

Gestion des emplois des personnels BIATSS :

- Implantation des emplois affectés au sein du Service (sauf emplois fléchés par les autorités de tutelle ou par délibération des instances de l'Université).

L'implantation fait l'objet d'un compte-rendu annuel au Président de l'Université. Les modifications sont transmises sans délai par le Directeur du Service.

Chapitre III Gestion des personnels

Article 4

La délégation de signature en matière de gestion des personnels porte sur les actes concernant les personnels, titulaires et stagiaires, auxiliaires et contractuels, nommés sur un poste d'Établissement, ainsi que les agents rémunérés sur le budget de l'Université, affectés dans le Service.

Ces actes sont les suivants :

- vérification et constatation de la réalité du service fait,
- procès-verbaux d'installation des personnels,
- organisation du service des vacances,
- conventions individuelles de stage (public entrant).
-

Chapitre IV Etude et Vie Universitaire

Article 5

La délégation de signature dans le domaine des études et de la vie universitaire porte sur les actes suivants :

- conventions individuelles de stage (public entrant et sortant).

Chapitre IV Dispositions générales

Article 6

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa signature par le Président, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire. Elles abrogent tout arrêté de délégation précédemment consenti au même délégataire.

Article 7

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente dans les locaux affectés au Pôle CNFM PACA, en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et dans les Services Centraux de l'Université, à la diligence de la Directrice Générale des Services.

Article 8

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

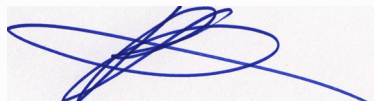
Vu et pris connaissance
Le .02/05/2016.....

Fait à Marseille, Le 06 janvier 2016

Le délégataire

Le délégant

Monsieur Philippe PANNIER
Pôle CNFM PACA



Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université

